

L'AVIS DES DÉPUTÉS
SUR L'ORGANISATION
DES COMITÉS

Publications Hors-Série sur
**LE GOUVERNEMENT
PARLEMENTAIRE**

NUMÉRO 11 MARCH 2001



PUBLICATIONS HORS-SÉRIE SUR LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

Les *Publications hors-série sur le gouvernement parlementaire* sont produites et publiées par le Centre parlementaire, un organisme sans affiliation et sans but lucratif. Le Centre parlementaire a notamment pour vocation d'aider les parlementaires, au Canada comme à l'étranger, à mieux comprendre les relations étrangères, d'aider les institutions parlementaires à fonctionner plus efficacement, de faciliter le perfectionnement professionnel des parlementaires et de leurs collaborateurs et de promouvoir l'épanouissement de la démocratie dans le monde entier.

Rédacteur Peter C. Dobell	Responsable de la production Kim Caldwell
Traducteur conseil Michel Mertens	Responsable de la diffusion Claudine Sabourin

Conseil d'administration
du Centre parlementaire
M. David Golden, président
M. Bill Blaikie, député
Le Sénateur Roch Bolduc
L'Honorable Herbe Breau, C.P.
M. Brian Crane
M. Paul Crête, député
M. Norman Doyle, député
Le Sénateur Jean-Robert Gauthier
M. Jean-Marc Hamel
M. Arthur Kroeger
Mme Anne Lamont
Le docteur Keith Martin, député
Le docteur Maureen Molot
M. Michael Murphy
La Sénateur Lucie Pépin
M. David Pratt, député
Le Sénateur Marcel Prud'homme, C.P.
M. David J. Schijns
L'Honorable Mitchell Sharp, C.P.
M. Robert Speller, député
M. Greg Traversy
Mme Susan Whelan, députée
M. John Williams, député
Le docteur David Zussman

Adresser les demandes de numéros (coût de \$5.00 la copie) et la correspondance au Publications hors-série sur le gouvernement parlementaire, 255 rue Albert, pièce 802, Ottawa (Ontario) K1P 6A9. Prière d'envoyer toute correspondance ou texte destiné à la publication au rédacteur en chef. Les appels au (613) 237-0143 poste 323 seront les bienvenus. Toute reproduction de textes parus dans les *Publications hors-série sur le Gouvernement parlementaire* est interdite sans l'autorisation du rédacteur. Les articles non signés sont du personnel de rédaction.

© 2001 Le Centre parlementaire

Imprimé par: Allegra Print & Imaging, 278, rue Albert, Ottawa

ISSN 0709-4582

Dans ce numéro...

Le 10 mai dernier, le Centre parlementaire a organisé sur la Colline une séance de discussion consacrée aux changements qu'il serait possible et envisageable d'apporter au modus operandi des comités, des changements qui pourraient ouvrir sur un rôle élargi pour les députés, produire une amélioration de l'atmosphère qui règne à la Chambre et projeter une meilleure image du Parlement.

Un document préparatoire envoyé à l'avance à tous les députés décrivait dans ce but certaines formules récemment adoptées par d'autres parlements de type britannique, et les députés furent conviés à venir en discuter.

Les délibérations de la réunion du 10 mai furent transcrites. Après une présentation faite par un panel composé de députés de tous les partis, l'auditoire se livra en toute franchise à une discussion sur l'analyse ainsi que sur la faisabilité des suggestions mises de l'avant dans le document. Au lieu de publier ce texte immédiatement, nous avons décidé d'attendre afin de le diffuser plutôt aux députés de la 37^{ème} Législature.

Pour ceux et celles d'entre vous qui venez de vous faire élire pour la première fois aux Communes, le texte des discussions que nous reproduisons dans ce numéro des Publications hors-série sur le gouvernement parlementaire donnera un bon aperçu de l'opinion qu'ont certains collègues chevronnés de leur institution parlementaire.

Le rédacteur
Peter C. Dobell
dobelp@parl.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Introduction-----	3
Le Rôle Futur des comités -----	4

La cacticature est de Anthony Jenkins



INTRODUCTION

Peter C. Dobell

La croissance incessante, depuis un demi-siècle, des ressources de l'État et la multiplication correspondante des moyens de communication ont entraîné une augmentation parallèle du pouvoir de l'exécutif. Ce phénomène a, à son tour, favorisé un affaiblissement du rôle des parlementaires. Ce glissement du pouvoir vers l'exécutif propre à la Chambre des communes du Parlement fédéral du Canada ne s'est manifesté dans aucune autre assemblée législative de type britannique avec autant d'ampleur.

En conséquence de quoi, le Centre parlementaire a composé et distribué à tous les députés un dossier documentaire dans lequel il citait en les décrivant certaines réformes modestes adoptées par d'autres parlements du Commonwealth pour contrer ce phénomène. En plus d'inviter les députés à venir en parler lors d'une rencontre organisée le 10 mai à l'Édifice du Centre, nous leur avons demandé de répondre à un questionnaire joint au dossier. Des extraits du document ainsi que les réponses des députés ont permis de composer un texte intitulé *La réforme de la procédure parlementaire: le point de vue des députés*. Ce texte fut publié par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) et envoyé par son président, Hugh Segal, à tous les députés élus en novembre dernier. Ce texte peut également être consulté sur le site Web de l'IRPP à www.irpp.org.

Pendant la rencontre proprement dite mais aussi dans le questionnaire, les députés ont été encouragés à livrer leur point de vue sur quatre grands thèmes dont faisait état le document préparatoire. Ils ont ainsi tout particulièrement été invités à répondre aux questions suivantes:

- La composition des comités devrait-elle être plus permanente?
- Les présidents des comités devraient-ils recevoir un supplément de rémunération?
- Les présidents de certains comités devraient-ils être issus des rangs de l'opposition?
- Les avant-projets de loi et les Livres verts devraient-ils être renvoyés en comité?

Le texte qui suit représente les opinions exprimées en toute franchise par les députés qui sont intervenus, lors de la rencontre du 10 mai, sur ces quatre points et sur d'autres questions connexes.

LE RÔLE FUTUR DES COMITÉS

Le mercredi 10 mai, 2000

Le coprésident (M. Peter Milliken) (Kingston et les Îles, Lib.)

Cette réunion a pour but de vous donner l'occasion d'exprimer votre opinion sur un certain nombre de façons de procéder qui vous ont été décrites dans les petits textes qui ont été envoyés la semaine passée à tous les députés. Ce sont des formules qui ont été mises au point par d'autres assemblées législatives ou parlementaires et qui ont été utiles à plusieurs égards. En l'occurrence, elles ont permis aux parlementaires de jouer un rôle plus important, entraîné des relations plus productives entre les partis et, de l'avis général, elles ont également permis d'améliorer l'image de l'institution toute entière. Un représentant de chaque parti a été invité à faire partie de notre panel de ce soir et ce sont eux qui lanceront la discussion. Chaque panéliste aura cinq minutes pour donner son avis sur une ou plusieurs des propositions exposées dans les textes de M. Dobell.

La coprésidente (Mme Yolande Thibeault) (Saint-Lambert, Lib.)

Bonsoir tout le monde. Lorsque les panélistes auront terminé, la parole ira aux députés de l'auditoire. Vous aurez chacun trois minutes pour donner votre point de vue. Nous voulons savoir ce que vous pensez des propositions et des procédures en usage dans les autres assemblées nationales comme vous le décrivent les textes de référence. Nous avons invité Reg Alcock à ouvrir le débat, comme preuve que les députés ministériels sont tout aussi désireux que leurs collègues de l'opposition de voir modifier le modus operandi du Parlement du Canada.

Le vote qui vient d'avoir lieu illustre parfaitement ce que vous savez déjà fort bien : votre emploi du temps est sollicité en sens divers. Au nombre des activités qui se déroulent ce soir et qui toutes vous réclament figurent la Fête nationale d'Israël, la réunion annuelle de l'Association parlementaire Canada-France, ainsi que le voyage du comité des Affaires étrangères en Asie centrale et celui du sous-comité du comité des Comptes publics à Washington. Par ailleurs, le Parti conservateur tient son congrès demain à Québec et plusieurs députés de l'Alliance canadienne font campagne pour le candidat qu'ils soutiennent.

Étant donné toutes ces sollicitations, nous sommes d'ailleurs impressionnés de vous voir ici ce soir en si grand nombre. Pour nous, cela montre bien à quel point vous souhaitez davantage de possibilités d'action pour les députés, mais aussi moins d'antagonisme à la Chambre.

Le premier intervenant est M. Reg Alcock.

M. Reg Alcock (Winnipeg-Sud, Lib.)

Voici une question dont nous avons tous, je crois, parlé à des niveaux divers à un moment ou à un autre, comme ce fut le cas pour Paul Crête et moi lorsque nous étions en voyage avec le comité du Développement des ressources humaines ou, toujours dans mon cas, avec Diane Ablonczy lorsque nous avons tenté de former un genre de consensus entre les partis au sujet des changements à apporter à la législation sur le travail.

Les députés devraient-ils pouvoir jouer un rôle plus important, voilà le noeud de la question. À mon sens,

c'est un peu tragique que nous ayions même à nous poser cette question. Sans même parler des partis, la Chambre des communes est là pour donner aux citoyens voix au chapitre dans la gestion des affaires publiques. Elle existe pour donner aux citoyens le moyen de demander des comptes à leur gouvernement. Le seul fait que nous nous interrogeons au sujet de l'élargissement de ce rôle montre bien, je crois, la préoccupation dont ce texte fait état lorsqu'il cite, à la première page, les résultats d'un sondage conduit auprès de fonctionnaires pour qui, parmi les 22 éléments qui ont une incidence sur l'élaboration des lois, les députés se situent au dernier rang.

Il faut donc se demander pourquoi il en est ainsi. À mon avis, il y a de toute évidence tout un tas de vecteurs d'influence qui expliquent la chose, mais celui dont je voudrais plus précisément vous parler est le phénomène des chaises musicales - le roulement - que l'on constate à tous les niveaux au gouvernement. Je suis moi-même actuellement secrétaire parlementaire. Je sais, le jour où je suis nommé, que mon mandat se terminera deux ans plus tard. Par conséquent, les gens du ministère qui travaillent avec moi n'ont aucune bonne raison de vouloir investir du

Je suis moi-même actuellement secrétaire parlementaire. Je sais, le jour où je suis nommé, que mon mandat se terminera deux ans plus tard. Par conséquent, les gens du ministère qui travaillent avec moi n'ont aucune bonne raison de vouloir investir du temps et de l'énergie dans cette relation.

temps et de l'énergie dans cette relation. Et inversement, je sais moi aussi que cette relation disparaîtra à l'échéance prévue. Il y a donc un certain malaise dans nos rapports.

Ces remplacements fréquents s'observent également dans le cas des présidents des comités. De tous les comités de la Chambre, je pense qu'il n'y en a guère qu'un ou deux dont la présidence ait été tant soit peu stable, en l'occurrence l'Environnement et les Affaires étrangères. Lorsque nous avons été élus en 1993, on avait laissé entendre que le travail des comités et la

stabilité de ceux-ci seraient davantage valorisés, et que le gouvernement ferait plus appel aux comités pour le travail d'élaboration des projets de loi.

Or, au fil du temps, il me semble qu'en raison des changements de présidents, mais aussi des critères utilisés pour nommer les députés aux comités, ces derniers sont devenus de plus en plus dysfonctionnels, qu'ils ont de moins en moins le pouvoir d'apporter des changements, de sorte qu'on les prend moins au sérieux. Pourquoi voudriez-vous consacrer du temps et de l'énergie à essayer d'élaborer une loi en comité lorsque vous savez fort bien que le résultat est connu d'avance?

Un drôle de débat a cours de ce temps-ci. Il a commencé hier au comité de la Justice, où on a appris qu'il y aurait environ 120 propositions d'amendement au projet de loi sur les jeunes contrevenants. Des fonctionnaires parlementaires nous l'ont affirmé, et aujourd'hui même, un député d'opposition a renchéri en disant que c'était terrible. Mais, à y bien réfléchir, n'est-ce pas plutôt le contraire? C'est magnifique: le comité a été capable de se saisir de la question, de l'étudier à fond, et d'apporter des changements. N'est-ce pas là pourquoi nous sommes là? Il faudrait que ce soit plus souvent le cas, plutôt que l'inverse.

Il me semble que c'est justement pour cette raison que la Chambre a été créée. Cela remonte à l'époque où le peuple essayait d'arracher des pouvoirs au roi. Et il l'a fait afin de pouvoir regarder les dépenses du gouvernement et dire jusqu'à quel point il acceptait d'être taxé.

L'un des principes fondamentaux est le droit que nous avons d'examiner les prévisions budgétaires. Ici, d'après ce que j'ai pu constater, cet examen est un rituel. J'ai été député provincial et, à cette époque, nous passions des centaines d'heures à étudier le budget, ligne par ligne. Ici par contre, le ministre comparait pendant une heure ou deux, et c'est tout. Il fait son tour de piste et voilà, c'est terminé.

Si nous avons le pouvoir de faire changer les choses, comment nous y prendrions-nous pour récupérer un peu d'autorité, pour ressusciter les pouvoirs que la Chambre avait jadis? Il faudrait par exemple donner plus de continuité aux comités, plus de permanence à leurs présidents et à leurs membres, de sorte que les députés puissent devenir

experts dans les domaines de spécialité du comité dont ils souhaitent faire partie.

**Mme Diane Ablonczy
(Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne)**

Je suis heureuse de pouvoir livrer ici mes réflexions, mais impatiente aussi d'entendre ce que vous avez également à dire. Je voudrais pour commencer féliciter le Centre parlementaire d'avoir pris cette initiative. Je pense que la question est importante et je voudrais comme Reg répéter que le thème de notre discussion "Les députés devraient-ils avoir un rôle plus important" appelle en effet à se demander qui au juste a le plus grand rôle au niveau décisionnel. S'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas été élu, nous devons à ce moment nous demander s'il c'est bien le genre de démocratie qui convient le mieux pour notre pays. C'est cela la question impérieuse.

Je dois vous dire que, depuis six ans que je suis ici, j'ai eu d'excellents présidents aux comités dont je faisais partie, mais aussi certains pour qui, bien franchement, je n'avais guère de respect. Je peux également affirmer que Reg Alcock était un bon président, juste et raisonnable, et aussi attentif à la recherche d'un consensus. Je le dis d'autant plus facilement qu'il n'est plus mon président et que je ne dois donc plus être gentil avec lui.

Je puis également vous dire qu'un grand nombre de députés que je ne connaissais pas, en particulier du côté ministériel, m'ont beaucoup impressionnée lorsque je travaillais à leurs côtés par leurs qualités, leur intelligence, leur compétence manifeste et leur sérieux, et j'ai beaucoup apprécié de pouvoir ainsi échanger des opinions et des idées avec eux.

Malheureusement, je constate de plus en plus qu'en comité, cette dynamique n'existe plus. Ce qui devient rapidement la norme, c'est la partisanerie pure et simple qui fait que les dossiers ne sont plus traités selon leur mérite, mais plutôt en fonction de la ligne du parti. Cela devient un combat entre la majorité au pouvoir et la minorité dans l'opposition. Je pense que cela est tout à fait regrettable parce qu'il y a eu jadis des questions examinées par des comités sans que cette partisanerie ne se manifeste. Ainsi, lorsque nous avons étudié la question des numéros d'assurance sociale, tout le monde avait fait preuve de beaucoup

de sérieux et d'objectivité, et j'avais été à la fois ravie et impressionnée par l'application dont les membres avaient fait preuve dans ce dossier.

Dans d'autres cas, lorsque le gouvernement semble avoir intérêt à insister sur tel ou tel résultat, ou encore à ne pas vouloir qu'un comité procède à un examen approfondi de la question, le processus devient inutile. Cela, il faut que je le dise. C'est tout simplement une perte de temps. Moi qui suis députée, cela me dérange de devoir me contenter de ne faire que de la figuration avec un scénario qui est écrit et mis en scène par quelqu'un d'autre. Qui au juste, je n'en sais trop rien, mais ce ne sont certainement pas les membre du comité.

Il y a encore une chose que je voudrais mentionner, et c'est cette idée d'avoir davantage de députés de l'opposition à la présidence des comités. Cela vous semblera peut-être curieux, mais je n'ai pas vraiment d'opinion bien arrêtée à ce sujet. Pour moi, peu importe l'allégeance politique d'un président pourvu qu'il soit efficace, objectif, juste, honnête et acquis à l'importance du consensus. S'il est issu de l'opposition, tant mieux. Si c'est un député ministériel, cela ne m'ennuie pas le moins du monde. Ce qui me dérange, c'est la partisanerie, l'injustice et les manigances, ainsi que tout ce qui concourt de façon évidente à battre en brèche l'esprit d'ouverture dans la direction des travaux d'un comité.

Il y a dans ce texte quelques arguments qui militent en faveur d'un plus grande nombre de présidents issus de l'opposition. D'abord, bien sûr, il y a le fait qu'ils ne sont pas soumis à l'autorité du gouvernement, de sorte qu'ils doivent être bien gentils, s'entendre avec tout le monde et former un consensus afin de donner l'impression d'être justes et de mériter le respect des autres pour pouvoir être efficaces, un peu comme c'est le cas pour le Président de la Chambre. Pour être un bon président, il faut oublier son allégeance politique et travailler avec tout le monde de manière à se faire respecter. S'il est possible d'arriver à ce résultat en nommant d'avantage de présidents dans les rangs de l'opposition, c'est peut-être quelque chose que nous devrions envisager. Nous savons que des députés de partis différents sont capables de coopérer, cela s'est déjà vu. Et je serais ravie si cela venait à se reproduire.

**Mme Suzanne Tremblay
(Rimouski—Mitis, BQ)**

Au moment où j'ai accepté de participer à cette soirée, j'étais loin de me douter que la Chambre des communes vivrait à ce moment-ci de son histoire, une période aussi triste. Je m'explique. On constate que la démocratie est de plus en plus en péril à la Chambre de communes, et ce ne sont pas les exemples qui manquent. Au même moment où l'on discute comment faire jouer un rôle plus important aux députés de la Chambre, le comité de la Procédure et des Affaires de la Chambre adopte un rapport qui, suite à la motion 9, modifiera l'article 45 de notre Règlement. Et c'est aussi étrange que cette modification aille tout à fait à l'encontre de notre préoccupation d'aujourd'hui, puisque le gouvernement tente de répondre à la question suivante: comment s'y prendre pour faire en sorte que les députés jouent un rôle de moins en moins important ?

Quand on se fait élire comme député, on s'attend entre autres à faire des discours, à interroger le gouvernement, à déposer des pétitions au nom de nos commettants et commettantes et voter en Chambre. La démocratie a-t-elle un geste plus important que le vote ? Et pourtant, le gouvernement, appuyé par les Conservateurs et les Alliés, n'a pas hésité à commettre un déni de démocratie en optant pour ce rapport. Celui-ci a dénaturé complètement le vote des parlementaires en dépersonnalisant le vote et en déresponsabilisant les membres du Parlement face à leurs votes, puisque le whip de chaque parti reconnu votera en lieu et place de ses collègues.

Par ailleurs, il est intéressant de conserver en mémoire que ce fut le même gouvernement, par le biais du même comité, qui refusait récemment tout modernisme en rejetant le vote électronique. Plutôt que de se brancher sur le 21^{ème} siècle, le gouvernement préfère se retourner vers le 19^{ème} en demandant au Père Fouettard de parler pour ce que nous deviendrons de plus en plus, des figurants et figurantes de nos partis, des plantes vertes en voie de disparition et qu'il faudra bientôt protéger.

Vous devinerez bien qu'on n'aurait pas demandé de parler de ce problème aujourd'hui, mais vous comprendrez tout aussi bien que je ne pouvais passer sous le silence un geste aussi antidémocratique, le pire

à ce chapitre que j'aie vu en cette Chambre depuis mon élection en 1993, soit celui de retirer aux membres du parlement, leur droit de vote. Vous comprendrez que l'invitation qui nous est faite de participer à cette rencontre en vue de discuter des changements souhaités, qui pourraient prendre place pendant la 37^{ème} Législature, apparaît dans ces circonstances comme une autre manière de faire de l'occupationnisme.

Au Canada, tant à la Chambre des communes que dans cinq assemblées nationales ou législatives, les secrétaires ou adjoints parlementaires sont rémunérés pour la somme de travail additionnelle que cette responsabilité représente, et cela semble aller de soi. De plus, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Yukon n'ont pas d'adjoints parlementaires. Toutes les autres assemblées, qu'elles soient nationales, législatives ou territoriales, indemnisent d'une façon ou d'une autre les présidents des comités. Le Québec, l'Ontario, le Manitoba, Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest étendent pour leur part cette indemnité aux vice-présidents des comités. La Chambre des communes, en ne donnant aucune rémunération aux présidents des comités, fait vraiment exception à la règle générale qui est en vigueur dans les différents parlements québécois et canadiens.

Au Québec, un président de comité touche une somme additionnelle de 15.215 \$. Un vice-président touche 12.172 \$ et chaque membre de comité touche 125 \$ par jour où le comité se réunit en dehors des journées de session. Toutes ces sommes sont imposables et ne comptent pas pour le calcul de la pension.

Personnellement, je suis favorable à ce que certains des comités soient présidés par des membres de l'opposition, au moins le tiers. Deuxièmement, je soutiens que la personne occupant la vice-présidence doit venir d'un autre parti politique que celle qui occupe la présidence, et qu'il ne devrait y avoir qu'une seule vice-présidence par comité. Je suis favorable également à ce que les personnes occupant la présidence et la vice-présidence des comités soient rémunérées par un ajout à leurs salaires, et que cette somme soit imposable et non prise en compte pour la pension. Cette rémunération des personnes occupant la vice-présidence permettrait de faciliter la coopération entre les membres de la majorité

gouvernementale et ceux de l'opposition. Rémunérer les personnes à la présidence des comités éviterait peut-être la chaise musicale des secrétaires parlementaires et des présidents de comité, puisque le supplément de revenu fonctionnerait comme un outil entre les mains du Premier ministre pour calmer les députés d'arrière-ban. De plus, maintenir les

Rémunérer les personnes à la présidence des comités éviterait peut-être la chaise musicale des secrétaires parlementaires et des présidents de comité...maintenir les présidents de comité plus longtemps en place permettrait aux comités de mieux travailler...

présidents de comité plus longtemps en place permettrait aux comités de mieux travailler et d'avoir une plus grande influence sur les politiques gouvernementales.

**M. Bill Blaikie
(Winnipeg—Transcona, NPD)**

On m'a demandé de vous parler des avant-projets de loi et des livres verts, mais avant cela, j'aimerais mentionner une ou deux choses au sujet de ces textes sur un plan général.

Ce que je voudrais surtout faire valoir, c'est qu'on y trouve une foule de bonnes recommandations concernant les comités, mais je pense aussi qu'il y a deux choses qu'on n'y trouve pas et qui, à mon sens, vont au coeur même de la question (et qui rappellent - même si je déteste donner l'impression de jouer toujours la même vieille rengaine - les recommandations du rapport McGrath). D'abord, il y a le fait de soustraire aux whips le pouvoir de doter les comités. Il ne s'agit pas simplement de nommer un député pour une session, voire pour toute une législature, en sachant fort bien que le whip pourra le rayer de la liste à sa guise. Les députés doivent avoir la certitude qu'ils ne pourront pas être remplacés, sauf par quelqu'un qu'ils désigneraient eux-mêmes, ce que recommandait précisément le rapport McGrath. Sinon, ils risquent perpétuellement d'être retirés de la liste - surtout dans le cas des députés de la majorité - dès lors qu'ils commencent à faire montre

d'indépendance intellectuelle et à critiquer les mesures législatives du gouvernement.

Une deuxième recommandation du comité McGrath était de retirer les secrétaires parlementaires des listes de membres des comités. Cela se fit d'ailleurs pendant un certain temps, mais le gouvernement finit par ne plus le supporter et, après quelques années, ils furent remis sur les listes. Or, si nous voulons créer une culture des comités qui soit indépendante par rapport au gouvernement, il faut exclure les secrétaires parlementaires des comités de manière à ce qu'il n'y ait pas en permanence un mandataire du gouvernement attentif aux moindres paroles des députés ministériels pour voir s'ils restent bien dans le droit chemin.

S'agissant des livres verts, nous n'en avons pas eu depuis si longtemps que je ne me souviens même pas en avoir jamais vu un seul. Le dernier remonte à 1975. Or, cette tradition me semble bonne, et je déplore qu'elle ait disparu parce que nous devons donner aux députés la possibilité de travailler de concert, et surtout ceux de la majorité avec ceux de l'opposition, sans qu'ils aient le sentiment d'être déjà liés par telle ou telle politique du gouvernement. Pour moi, c'était précisément cela la beauté des livres verts, en ce sens qu'ils permettaient justement cette collaboration.

De mon temps, je pense que nous avons quelque chose d'un peu différent mais qui créait ce genre d'atmosphère. Je me souviens qu'au début des années quatre-vingt, nous avons eu une série de comités spéciaux qui avaient été mandatés pour étudier par exemple les arrangements fiscaux entre le fédéral et les provinces, la question des personnes handicapées, le commerce et j'en passe. Ces comités avaient produit des rapports qui, bien souvent, étaient devenus l'ossature d'une politique du gouvernement. Je pense ici en particulier au comité spécial de 1981 sur les arrangements fiscaux - j'en faisais partie - qui a véritablement été le plus grand moment de ma carrière en comité. Nous avons produit tout un tas de recommandations qui allaient, quelques années plus tard, devenir les piliers de la Loi canadienne sur la santé.

Nous devons faire évoluer la culture. Le texte qui nous a été remis parle de ce qu'il dit être l'aspect regrettable des rapports minoritaires et de l'érosion de la tradition voulant qu'on s'efforçât d'aboutir à un

rapport unanime, au consensus. Il fait valoir que les députés ministériels en viennent à baisser les bras en se disant à quoi bon faire des concessions alors que les partis d'opposition vont de toute façon produire leurs rapports minoritaires. Et pour les députés de l'opposition, à quoi bon accepter des compromis alors que le rapport va de toute façon rester lettre morte? Nous sommes tout à fait prêts à renoncer à un avantage politique s'il y a un progrès au niveau des politiques. Mais si nous n'avons aucun espoir d'aboutir à un progrès dans ce sens, à ce moment nous avons plutôt intérêt à marquer des points politiques.

Je dirais que c'est ce genre d'état d'esprit qui a été à l'origine du penchant pour les rapports minoritaires. Ce ne sont pas les rapports minoritaires qui posent problème: le problème est dû au fait que, dans notre culture politique, nous ne respectons pas les opinions collectives des parlementaires qui se réunissent pour formuler des recommandations. J'ai vu des recommandations unanimes émanant de comités, ici et dans d'autres assemblées législatives, des recommandations sur VIA Rail, sur l'irradiation des aliments. Une analyse toute simple révélerait toutes sortes de rapports unanimes juste bons à être jetés dans la rivière des Outaouais étant donné le peu de cas dont en a fait le du gouvernement. Cela dit, tant que règnera ce genre de culture, tant que le gouvernement ignorera l'opinion non seulement de l'opposition, non seulement de ses propres députés, mais également celle de tous les membres d'un comité, un comité pourtant chargé d'essayer de comprendre tant soit peu tel ou tel sujet et de lui faire ses recommandations, alors les comités ne serviront à rien.

**M. Jean Dubé
(Madawaska—Restigouche, PC)**

On m'a demandé de parler du roulement des présidents des comités. Nous, au comité des Ressources humaines, depuis 1997, nous avons eu trois présidents et cela a causé une certaine instabilité. Inutile de vous rappeler ce qui s'est passé aux Ressources humaines récemment avec les problèmes des fonds transitoires et des contributions. De plus, à l'intérieur du comité nous retrouvons cinq partis politiques avec cinq différentes idéologies. Nous avons le Parti conservateur, le parti que je représente;

nous avons les Néo-démocrates, nous avons le Bloc québécois qui est ici pour des raisons très spéciales, puis nous avons l'Alliance canadienne et le gouvernement libéral. Par conséquent, lorsque vient le temps d'apporter des recommandations, ce n'est pas toujours facile. On ne doit pas seulement négocier avec le gouvernement, on doit aussi négocier avec les partis de l'opposition. Donc, il y a énormément de travail à faire et aucun appui pour améliorer la tâche. Je pense qu'on aurait plus de stabilité si on rémunérait les présidents.

Les comités sont contrôlés par le gouvernement. Je peux vous dire qu'on a vu récemment aux Ressources humaines quel genre de contrôle le gouvernement peut avoir sur un comité. Donc, chaque député au comité représente un parti et chaque parti représente une différente région du pays. Si on veut vraiment réussir en tant que pays, en tant que Parlement, en tant que comité, il doit y avoir une certaine ouverture pour les partis, et pour les députés, un peu plus de force d'action. Mais je dois vous avouer que je ne vois pas dans le document aujourd'hui, d'après ce que j'ai lu, comment on pourrait résoudre le problème.

Le président (M. Peter Milliken)

Nous en avons maintenant terminé avec les exposés des panélistes et je vais demander aux membres de l'auditoire de nous livrer leurs commentaires. À la toute fin, il y aura un bref dialogue avec les panélistes. Nous allons commencer par M. Lincoln.

**M. Clifford Lincoln
(Lac-Saint-Louis, Lib.)**

Je m'appelle Clifford Lincoln et j'ai passé neuf ans à l'Assemblée nationale aussi bien du côté ministériel que dans l'opposition, et cela fait six ans que je siège ici. J'ai été secrétaire parlementaire et président de comité, et je pense donc être bien placé pour comparer certaines choses dans différents volets du rapport.

Certes, je suis un peu un radical en ce qui concerne la Chambre des communes et les systèmes parlementaires tels que nous les connaissons aujourd'hui. Je pense vraiment qu'il faudrait faire sauter le système et le réinventer pour donner plus de pertinence aux députés. S'il y a une chose que j'entends à l'extérieur et même ici, de la bouche de mes collègues de tous les partis, et encore plus chez

mes enfants et mes amis, c'est que le Parlement est de plus en plus déconnecté de la réalité. Je pense que nous devons sérieusement nous demander pourquoi cette institution n'a jamais évolué chez nous, alors que les Anglais ont changé la leur, et les Australiens aussi, alors que nous, nous sommes restés tellement statiques. C'est vraiment tout à fait regrettable.

De tout ce dont nous a parlé M. Dobell, c'est surtout à mon avis la formule adoptée par l'Assemblée nationale du Québec qui devrait appeler notre attention, c'est-à-dire la présence des ministres en comité au moment de l'étude de leurs projets de loi. Ils sont là pour défendre leur peau, et s'ils sont là, ils n'en connaissent que mieux leurs mesures législatives. Je pense que c'est une sacrée bonne idée. J'ai vu des textes de loi changer du tout au tout parce que les ministres étaient présents, qu'ils avaient écouté et qu'ils s'étaient laissé convaincre. Je suis persuadé que c'est une formule que nous devrions vraiment adopter ici.

Je suis également acquis à une autre façon de procéder propre à l'Assemblée nationale qui fait élire les présidents des commissions par leurs pairs des deux côtés lors d'un double scrutin. Cela aussi, je serais ravi de le voir adopter ici. Cela donnerait à mon avis plus de légitimité à la charge de président de comité.

J'ai également le sentiment que certains postes de président devraient être confiés à l'opposition. Cela favoriserait le consensus dans nos délibérations et nous donnerait de meilleures chances de parvenir à des rapports unanimes. Par ailleurs, je suis on ne peut plus d'accord avec Bill qui voudrait davantage de stabilité dans la composition des comités. Il ne devrait pas y avoir de dotation discrétionnaire de part et d'autre de la Chambre. À mon avis, cela nuit à tout le système des comités. Si nous avons quelques présidents issus de l'opposition, il y aurait plus souvent consensus, il y aurait davantage d'objectivité au sein des comités. Je ne crois pas non plus au rôle de garde-chiourme joué par les secrétaires parlementaires, ni au roulement de ceux-ci. Enfin, nous devons à mon avis décider quel est l'objectif poursuivi. La recherche du consensus, le mérite? Ou alors l'accommodement politique, ou encore une question d'argent? Mais je ne pense pas que l'argent doive entrer en ligne de compte ici.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques, BQ)

J'ai une réponse, un principe de base qui est important pour moi parce que j'ai vécu cinq ans au sein du comité du Développement des ressources humaines, et vous voyez l'intérêt, puisqu'il y a ici au moins une dizaine de députés sur la vingtaine de députés présents qui sont membres de ce comité ou qui l'ont été de façon significative au cours des dernières années.

Au cours de mes cinq années à ce comité, j'ai tout essayé pour me faire une place. J'ai essayé la voie constructive, et j'ai aussi joué le jeu dans les comités. J'ai aussi essayé la voie d'opposition, la voie qui essaie d'attirer les médias le plus possible pour qu'ils soient présents au comité et qu'ils retiennent notre point de vue comme parti d'opposition. Il n'y a qu'une seule voie qui ne me convienne pas, c'est la voie passive, c'est-à-dire s'asseoir dans un coin et ne rien faire, écouter et être présent le moins souvent possible, car c'est un modèle qui s'associe mal à mon tempérament.

Prenez tout cela dans un contexte où l'on retrouve des gens qui sont très compétents, des députés qui, en général, ont une compétence intéressante, et on retrouve la même question, le même dilemme: quel est le pouvoir du comité?

Si les comités n'ont pas de pouvoir, ils n'ont pas de résultats. Si, pour le gouvernement, un comité n'a aucune influence, en bout de ligne, ce n'est qu'un outil dont il se sert pour gérer ses députés d'arrière-ban et qui n'offre aucun résultat. Je pense par exemple à des sujets comme le numéro d'assurance sociale, la pension des travailleurs âgés. Le comité du Développement des ressources humaines a fait des rapports unanimes l'année passée sur ces politiques. Cela, c'est la voie constructive, et pourtant il n'y a eu aucune conséquence directe provenant de ces rapports. Le gouvernement n'a offert aucun commentaire ou réaction pour indiquer l'utilité de ces rapports dans ses interventions.

Il faudrait donc que les comités puissent, quand ils font des rapports, susciter un effet continu. Au comité des Transports, on avait déposé un rapport unanime, notamment sur le réseau d'infrastructures de transport à travers tout le Canada, et voilà qu'aujourd'hui les journaux discutent des conséquences possibles de ce

rapport. Si d'année en année, le gouvernement effectuait un suivi sur les rapports des comités, on pourrait peut-être voir où un comité a été efficace ou non. Un dernier point. Je consacrerai du temps à la formation des députés pour m'assurer qu'ils comprennent, quand ils sont élus une première fois, ce qu'est un comité, puisque sinon il leur faut parfois un an avant de comprendre le rôle et le fonctionnement d'un comité ainsi que leur propre rôle comme membres d'un comité.

**M. John McKay
(Scarborough East, Lib.)**

J'ai eu le sentiment que le texte préparé pour notre réunion était à la fois excellent et de nature à animer un débat. Nous sommes nombreux ici à avoir abandonné un boulot relativement décent, à avoir mis nos familles sur la touche, pour entrer en politique. Contrairement à Clifford Lincoln, je n'avais jamais fait de politique et j'ai donc été un peu décontenancé, surpris même, par la discipline de parti dans les rangs de la majorité. Tout le reste est superflu si on ne traite pas d'abord de cela. La discipline de parti s'appliquait à l'origine aux mesures budgétaires seulement, puis elle a été élargie aux projets de loi à caractère financier, puis à tous les autres projets de loi, et elle vaut même maintenant pour les projets de loi émanant des simples députés. Il y a même un genre de panique qui s'installe lorsque la majorité risque de perdre un vote en comité.

Je dois avouer que j'ai été étonné par la façon dont la partisanerie est officiellement récompensée, alors que tout le reste est considéré comme de la trahison. Cela rend les choses très difficiles pour ceux qui se soucient vraiment d'améliorer les mesures législatives à l'étude.

J'ai constaté autre chose encore: la corrélation entre le niveau de confiance d'un ministre à l'endroit de ses fonctions et son esprit d'ouverture. Lorsqu'un ministre maîtrise vraiment ses dossiers (et je pourrais en nommer un certain nombre que je respecte précisément à cause de cela), il est tout à fait possible d'avoir une influence sur l'orientation d'une mesure législative. Si, en revanche, le ministre est la créature de son ministère, ce qui est malheureusement trop souvent le cas, il devient virtuellement impossible de changer quoi que ce soit, et nous devenons prisonniers du texte qui est soumis au comité.

Pour ce qui est du degré de satisfaction que nous retirons du travail en comité, ma plus grande satisfaction depuis trois ans, je la dois au projet de loi sur la conduite en état d'ébriété. Vous vous souviendrez qu'il avait été renvoyé au comité par la Chambre alors que le gouvernement n'avait pas encore pris position.

...ma plus grande satisfaction depuis trois ans, je la dois au projet de loi sur la conduite en état d'ébriété...il avait été renvoyé au comité par la Chambre alors que le gouvernement n'avait pas encore pris position...La conséquence de cela fut que les députés durent coopérer et s'entendre.

Ainsi, le secrétaire parlementaire a participé à son étude en tant que membre du comité plutôt que comme représentant du gouvernement. La conséquence de cela fut que les députés durent coopérer et s'entendre. Nous n'avons pas eu à écouter les tirades partisans des deux camps, et nous avons pu, c'est mon avis, aboutir à l'un des meilleurs projets de loi jamais produits par le Parlement en matière pénale. Malheureusement, une fois le rapport du comité déposé à la Chambre, la partisanerie a pointé le bout de son vilain nez et nous devons maintenant en subir les conséquences.

Pour être franc avec vous, mes autres sources de satisfaction, je les ai trouvées en dehors des comités et en dehors de la Chambre. Je les ai trouvées au caucus, et c'est là en fait le seul endroit où nous ayons une quelconque influence. Je pense donc que tant qu'on aura pas réglé le problème de la discipline de parti, tout le reste sera en fait relativement mineur.

**M. Pierre de Savoye
(Portneuf, BQ)**

Comme député, lorsqu'on est élu, on a l'impression, on se détrompe éventuellement, qu'on va pouvoir apporter notre expertise, notre savoir-faire, notre temps pour éclairer des débats et finalement arriver à une solution bonifiée en termes de législation ou de réglementation. Puis, on se rend compte qu'au sein des comités, malgré que nos collègues aient aussi partagé l'impression que nous avons au départ, le jeu

de la règle de parti prend rapidement le dessus sur le mécanisme de fonctionnement. Et ce n'est pas dû, en aucune façon, à la bonne ou à la moins bonne volonté de chacun des députés, chacune des députées, assis autour de la table. C'est le phénomène même de la Chambre des communes qui fait que le gouvernement désire avoir une mainmise considérable, pour ne pas dire absolue, sur le résultat des travaux et par conséquent, il arrive que des groupes de députés se dégagent des lignes directrices, en ayant l'impression d'avoir la bonne solution mais, en bout de course, ils se voient imposer par la direction du gouvernement un résultat qui n'est pas conforme aux convictions d'une majorité de membres.

Je ne blâme personne en faisant remarquer que, lorsque des votes cruciaux doivent être pris, et particulièrement dans l'examen article par article d'un projet de loi, on voit autour de la table bien plus de députés du côté gouvernemental qu'il n'y en avait lors des audiences avec les témoins. Et cela pour une raison très simple, c'est que lors des audiences avec les témoins, il n'y a pas de décisions qui se prennent, il y a des notes. Mais lorsque vient le temps des décisions, le gouvernement veut être certain que son point de vue sera appliqué nonobstant les convictions des députés qui ont assisté aux diverses audiences. Il se dégage alors un profond sentiment de frustration.

Je vais conclure en disant que si on pense régler ce problème par des nominations de plus longue durée ou par une alternance entre un président du gouvernement et un président de l'opposition, ou même par une rémunération, je conviens tout à fait que ce seraient des mesures intéressantes, mais elles ne régleraient pas le problème fondamental qui est un problème de fonctionnement. Ce système est désuet, il date du 19^{ième} siècle, nous sommes au début du 21^{ième}, c'est une réingénierie totale du mode de fonctionnement parlementaire qu'il faudrait ici.

M. John Reynolds
(West Vancouver—Sunshine Coast,
Alliance canadienne)

J'ai parfois l'impression de vivre figé dans le temps. J'étais député en 1972. Je suis reparti en Colombie-Britannique en 1977 parce que le modus operandi du système m'avait laissé insatisfait. Mais je peux vous dire que rien n'a changé depuis, à preuve le sentiment de frustration exprimé ici par mes

collègues. John McKay a raison: tant que les gouvernements ne comprendront pas que nous sommes élus par la population pour la représenter et non pas pour nous plier aux caprices du cabinet du Premier ministre, nous aurons un gros problème qui ne disparaîtra pas.

Faudrait-il élire les membres des comités? Je pense que les présidents devraient être élus et que leur mandat devrait durer jusqu'à la fin de la législature, ce qui leur donnerait un certain pouvoir. Et oui, ils devraient être rémunérés. Pourquoi avoir peur de donner un peu d'argent à des gens pour un travail supplémentaire? Nous savons tous, ce n'est pas un secret à la Chambre, qu'il y a beaucoup de députés qui travaillent d'arrache-pied, qui sont sans cesse en comité, qui sont présents lorsqu'ils sont d'astreinte à la Chambre, qui font vraiment leur travail. Nous les connaissons. Alors pourquoi ne pas les payer un peu plus?

Et si ce boulot s'accompagnait d'un certain pouvoir, et s'il y avait des votes libres, cet endroit ne serait-il pas plus intéressant? Nous savons tous cela.

Mais non, nous recevons les projets de loi que nous envoie le gouvernement (et peu importe les partis qui ont été au pouvoir depuis cent ans), et tout le monde doit voter oui. Ne serait-il pas préférable que les ministres soumettent d'abord les projets de loi et les livres verts aux comités en leur disant: "Voilà ce que nous voudrions faire. Voulez-vous bien examiner cela? Donnez-nous vos idées. Faites le tour du pays."?

Mais les choses ne fonctionnent pas ainsi. Nous avons encore eu un bon exemple aujourd'hui. Au comité de la Justice, le ministre est venu témoigner. Formidable. J'ai compté le nombre de fonctionnaires qui étaient là. Il y en avait probablement plus de 50. Tous grassement payés. Je me suis dit eh bien, il y en a des choses qui ne seront pas faites aujourd'hui parce que le ministre est ici, au comité.

Je suis le critique de l'opposition officielle en matière de justice. Nous n'avons pas assez d'argent pour engager un juriste à plein temps afin de nous aider à préparer les réunions du comité de la Justice. Est-ce que c'est normal? Le président du comité devrait être rémunéré pour sa charge. L'opposition devrait avoir suffisamment d'argent pour pouvoir se payer un conseiller. Je vais vous donner un autre exemple pour

le même comité. L'an dernier, nous avions à l'étude le projet de loi sur l'extradition et j'avais écouté deux témoins venus nous dire ce qui n'allait pas dans le projet de loi. Après la réunion, je suis allé déjeuner avec eux. Je leur ai demandé: "Votre cabinet serait-il prêt à offrir ses services à notre seul et unique juriste pour l'aider à rédiger quelques propositions d'amendements parce que vos arguments sont très convaincants?" Ces deux avocats ont donc travaillé avec nous. Résultat: huit de nos amendements au projet de loi sur l'extradition furent acceptés par les juristes du gouvernement. Les choses devraient toujours se passer de cette façon. Mais actuellement, à la Chambre, c'est loin d'être le cas.

Oui, nous avons besoin de comités qui fonctionnent bien. Il y a beaucoup de changements qui s'imposent mais, jusqu'à ce que quelqu'un, peut-être un groupe comme celui-ci, arrive enfin à persuader le Premier ministre ou qui sais-je qu'il faut que ces changements surviennent, cet endroit restera dysfonctionnel.

**M. Odina Desrochers
(Lotbinière, BQ)**

Trois petits points dont j'aimerais vous parler. Tout d'abord, dans les comités, on remarque des problèmes de ponctualité. Souvent, le travail doit débuter à 9 heures ou à 9 h 30 et on attend souvent des députés ministériels pour débuter les travaux. Le deuxième point que j'aimerais soulever porte sur la confidentialité. La confidentialité, au cours des deux dernières années, a souffert parce qu'au moment où les membres du comité ont fait des rapports, rapports souvent dissidents face à une politique globale, on a retrouvé le rapport ministériel dans les médias. Cela s'est fait fréquemment au cours des deux dernières années, et il n'y a pas eu de solution véritable pour régler ce problème.

Personnellement, je n'ai aucune objection à ce qu'une résolution soit passée pour payer des présidents ou des vice-présidents, mais je voudrais qu'ils soient imputables. Alors s'il y a une fuite, s'il y a un problème, il faut qu'ils aient des comptes à rendre à leurs pairs, à la Chambre des communes.

Présentement, lorsqu'il se passe quelque chose en comité, on dit toujours: "C'est le comité qui décide", mais on se retrouve dans un cul-de-sac. Alors moi, je me dis que le président qui sera payé, il sera

imputable. Donc, s'il y a une fuite, il faudra qu'il explique pourquoi il y a une fuite. S'il y a un problème de régie interne, s'il y a un problème de fonctionnement, s'il y a eu un problème de partisanerie, s'il y a eu un problème de manque d'objectivité, il faudra que les gens aient quand même une voix pour être entendus.

Je dirais aussi qu'il serait intéressant qu'on fasse des efforts également pour qu'il y ait plus de comités qui soient télévisés, puisque souvent il y a beaucoup de points qui se décident en comité, mais vous savez très bien que tout est centré souvent sur la période des questions, de 14 heures à 15 heures. Pourtant, il y a de très bons coups qui se font dans les comités mais, malheureusement, ce n'est pas diffusé. Donc, ce sont là les points que je voulais vous faire valoir: la ponctualité, la confidentialité, la valorisation du travail des membres du comité avec les débats.

En terminant, je sais que je suis hors sujet, mais il faudrait aussi à un moment donné s'attaquer au problème de la présence cinq jours sur cinq à Ottawa, lorsqu'on voit à peu près 60 députés qui siègent des deux côtés de la Chambre et que, par exemple à l'Assemblée nationale, les députés siègent plus longtemps le mardi soir et le jeudi soir. Alors, j'imagine qu'ici dans le contexte d'un grand pays allant d'un océan à l'autre, il faudrait une solution pour optimiser le temps qu'on passe à Ottawa et nous laisser plus de temps pour vaquer à nos occupations avec nos commettants.

**M. John Harvard
(Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.)**

Je commencerai par répondre à John McKay. Personnellement, la discipline de parti ne me pose pas problème. Pour moi, c'est un moyen comme un autre de faire respecter une décision ou un consensus. Mais je pense que, pour nous tous, la difficulté est de savoir quoi faire avant que ces décisions soient prises, et c'est précisément là où le travail de comité est rarement pris en compte.

Je pense que les comités interviennent trop tard dans le processus. Prenez par exemple le cas d'une mesure législative qui n'a en fait pas encore été déposée à la Chambre, mais qui a été annoncée aujourd'hui par le ministre des Transports. Il s'agit des céréales, de leur manutention et de leur transport. Il se fait que j'ai eu la chance depuis déjà plusieurs mois, comme Reg

Alcock d'ailleurs, de participer de très près à l'étude de ce dossier par l'intermédiaire du caucus. En raison de cela, et puisque nous sommes parvenus à une décision, du moins au niveau du caucus ou du parti, je ne vais pas m'offusquer si la discipline de parti entre en jeu lorsque le groupe dira: "Vous savez, nous planchons sur ce fichu problème depuis deux ans, nous devons prendre une décision pour aider les agriculteurs et tous les autres, et voici donc ce que sera cette décision." Cette discipline de parti, je ne vais pas la prendre mal. Ce n'est pas comme si le projet de loi nous arrivait sans crier gare, sans qu'il y ait eu consultation antérieure. Si vous êtes le président ou un membre du comité, et si vous prenez connaissance du projet de loi pour la première fois après la deuxième lecture, après l'adoption du principe par la Chambre, après que le gouvernement

..Je pense que notre système de roulement actuel est idiot. J'ai été président du comité de l'Agriculture pendant deux ans. Je pense être devenu un meilleur président que je ne l'étais il y a deux ans.

ait dit: "Écoutez, nous avons parlé à toutes les parties prenantes d'ici à Ouagadougou et il vous est interdit de changer quoi que ce soit", alors c'est tout différent. Il n'est pas étonnant que les gens ne soient pas contents à ce moment-là et que quelqu'un comme John McKay n'apprécie pas d'être aiguillonné par la discipline de parti.

S'il y avait une façon de faire intervenir les comités plus tôt dans le processus, grâce à des livres blancs, ou verts, ou bruns, peu importe, un gouvernement responsable se baserait sur le travail qui aurait été fait en comité, ou par tel ou tel groupe intéressé, je ne sais pas moi, et dirait: "Très bien, voici ce que nous allons faire"

Au sujet maintenant de la stabilité des comités, je pense que notre système de roulement actuel est idiot. J'ai été président du comité de l'Agriculture pendant deux ans. Je pense être devenu un meilleur président que je ne l'étais il y a deux ans. Ciel, je l'espère! J'espère avoir appris quelque chose et je souhaiterais - vous m'écoutez, le whip? - reprendre cette fonction

à l'automne parce que j'ai le sentiment de pouvoir apporter quelque chose de plus. Et je regarde également mes collègues au comité. Je sais que ceux qui y ont siégé pendant un ou deux ans font maintenant un bien meilleur boulot que lorsqu'ils ont commencé. Je suis donc convaincu que les membres des comités devraient être nommés pour toute la durée de la législature.

L'autre élément maintenant. Oui, les présidents et les vice-présidents des comités devraient être rémunérés. Vous savez, je ne suis pas avide d'argent, mais vous savez quoi? Je veux que mes efforts soient récompensés. Présider un comité, c'est un effort supplémentaire. Vous savez, je suis le président du caucus du Manitoba. J'ai présidé le groupe de travail du Premier ministre sur les quatre provinces de l'Ouest qui a travaillé une année complète. Je suis le président du comité de l'Agriculture. Est-ce que cela me rapporte un sou de plus? Non. Vous avez peut-être l'impression que je suis animé par l'appât du gain, mais je pense que c'est dans la nature humaine. Chacun veut être reconnu pour ce qu'il fait.

**M. Dennis J. Mills
(Broadview—Greenwood, Lib.)**

Je rends hommage à cette initiative qui donne aux députés l'occasion de parler de certaines formules qui pourraient valoriser notre vie et ce que nous avons à offrir. Pour ma part, je vois le problème un peu sous le même angle que Clifford Lincoln. Il faut revenir à la case départ: faire sauter la place et recommencer à zéro. Dans cette ville, j'observe deux cultures différentes: il y a les parlementaires de tous les partis, et puis il y a l'autre culture, celle des 5.000 lobbyistes qui passent l'essentiel de leur temps à côtoyer les hauts fonctionnaires des différents ministères, les ministres, leurs adjoints et les gens du cabinet du Premier ministre. À mes yeux, c'est vraiment là que le pays est gouverné. Au moment où les projets de loi parviennent au niveau des députés, ils sont déjà "cuits" à 90 pour cent. La population vit dans l'illusion que les députés font partie intégrante du processus. Or, soyons honnêtes envers elle, 10 pour cent seulement de ce que nous faisons à la Chambre est utile, les 90 pour cent restants ne sont que l'illusion de faire quelque chose de productif.

Quelle est la solution? Pour moi, il s'agirait de tout reprendre à zéro. Il faudrait reprendre la Loi sur

l'enregistrement des lobbyistes est la remanier de manière à interdire à ces 6.000 lobbyistes d'intervenir auprès des hauts fonctionnaires, des ministres et de leurs adjoints. S'ils croient vraiment à leurs initiatives de politique publique à ce niveau-là, ils devraient plutôt aller convaincre un par un les députés, et ainsi, ils contribueraient à faire leur éducation comme ils font actuellement celle des ministres et des hauts fonctionnaires. De cette façon, nous pourrions mettre fin une fois pour toutes à cette incessante activité de pénétration depuis l'extérieur.

Je suis passionnément convaincu qu'à moins que les députés soient en première ligne pour bénéficier des idées et des suggestions des lobbyistes, et qu'à moins qu'il soit interdit aux ministres, au Premier ministre et aux hauts fonctionnaires de rencontrer les lobbyistes, rien ne changera jamais ici.

Mme Jocelyne Girard-Bujold

Je ne veux pas renchérir sur que vient de dire mon collègue, mais je suis complètement d'accord avec ce qu'il dit. Moi, je vais aborder trois points de vue. Je vais toucher le parlement, je vais toucher les comités, et également la période des questions.

Je trouve qu'à l'intérieur de ce parlement, présentement, on se livre à un dialogue de sourds. Quand ça vient du côté du pouvoir, tout est blanc, lorsque ça vient du côté de l'opposition, tout est noir. Je pense que présentement, il n'y a pas de discipline, il n'y a pas de valeurs reconnues à l'intérieur de ce parlement, par rapport aux députés qui le composent. Je m'explique. Lorsqu'il y a débat à la Chambre des communes, que ce soit sur un sujet donné, lorsqu'on fait des discours, la plupart des députés disent n'importe quoi sans aborder le vrai sujet, ce dont on discute. Personnellement, j'ai trouvé aberrant que le Président de la Chambre, ou son assistant, permette de tels écarts de la part d'un député. Également, je mets en cause le rôle effectif des comités. Je pense que les comités, avec le président et la secrétaire ou le secrétaire parlementaire, n'ont aucun pouvoir, sauf celui de faire passer la volonté du gouvernement à partir du bureau du Premier ministre.

Vous savez, lorsqu'on étudie des projets de loi article par article, et que les députés de l'Opposition offrent leur aide pour faire améliorer une loi aux députés du pouvoir, vous voyez arriver une ribambelle de députés

de la majorité qui n'ont jamais entendu parler du projet de loi, et qui viennent pour voter. Ils ne s'intéressent pas aux délibérations, ils jouent avec leur ordinateur pendant les rencontres, profitent du temps pour lire leurs journaux, et ne font que ce que le secrétaire parlementaire leur demande.

Je trouve cela inacceptable. Cela va à l'encontre de mes valeurs et de mes principes. Vous savez, j'ai été élue par une population que je respecte, et comme porteuse de voix de ma circonscription, je voudrais que ce Parlement entende ce qu'a à dire ma circonscription. Je ne pense pas que présentement, ce soit au Parlement ou dans les comités que ce gouvernement puisse entendre quoi que ce soit de la population. Je pense qu'ils sont présentement dans une tour d'ivoire et que leurs tours d'ivoire sont alimentées par les lobbyistes qui ont le "vrai" pouvoir au Canada.

Également, je remets en cause la période des questions qui donne à un député de la majorité le droit de poser des questions. Je pense que le ministre qui est au pouvoir a tout l'appareil gouvernemental pour faire passer son message. La période des questions devrait être réservée aux partis d'opposition pour que les partis minoritaires puissent interroger le parti ministériel.

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.)

En architecture, on a coutume de dire que la forme est censée suivre la fonction. Et je pense que l'un des problèmes qui nous interpelle est que la fonction du député a changé. D'ailleurs, lorsque nous avons eu notre forum sur l'engagement des citoyens, Patrick Boyer nous avait rappelé que le député a pour rôles d'adopter des lois et de refléter l'opinion publique. Actuellement, le rôle de miroir de l'opinion publique est à mon avis joué par les sondages, et donc le rôle du député n'est plus du tout le même.

Dans toutes les autres institutions, il y a eu des changements considérables au niveau de la gestion axée sur les résultats, mais également une véritable transition vers la notion que le processus décisionnel doit être intégrant, tendre vers l'horizontalité. Pour ce qui est maintenant de faire sauter la place, je pense que nous devrions songer au moyen d'utiliser les députés pour faciliter l'établissement d'objectifs, de balises, pour faire le suivi des résultats, un peu comme le disait

en fait l'accord-cadre sur l'union sociale, pour consulter la population quant à ses priorités sociales et permettre aux Canadiens d'examiner les résultats obtenus. Je pense qu'il y a là un rôle pour les comités du Parlement. Il existe une sorte de problème d'attitude qui fait que le contrôle doit venir du centre, que papa a toujours raison et que, quelle que soit l'issue, c'est le mieux qu'on puisse faire. Mais cela est faux. J'imagine que ceux d'entre nous qui sont issus de milieux professionnels différents ont parfois le sentiment d'avoir des renseignements meilleurs et plus à jour que les bureaucrates, et cela en raison précisément de notre expérience et de notre vécu différents.

Je pense donc que le fait de pouvoir inclure les parlementaires pour arriver à faire mieux, pour arriver à améliorer un projet de loi, est une question d'attitude parce que, peu importe ce que dit le rapport d'un comité, si le gouvernement réagit comme le prétend Bill Blaikie, en faisant la sourde oreille, alors à quoi bon être ici? C'est un peu comme si je faisais des choses extraordinaires à St. Paul's pour faire participer les citoyens, les gens finiront par ne plus venir me voir s'ils ont le sentiment qu'une fois rendue ici, personne ne m'écoute. Je pense donc que nous devons changer le niveau de réactivité et admettre qu'il est effectivement possible d'arriver à un meilleur résultat lorsqu'on écoute les gens. Moi qui suis médecin, j'ai découvert, c'est certain, que je posais un meilleur diagnostic lorsque j'écoutais mon patient. Ce

Il y a un problème par rapport aux changements d'une année à l'autre, parce que certains changent, d'autres pas, et donc on voit le renouvellement des informations...

sont les mauvais médecins qui interrompent leur malade après dix secondes et qui finissent par ne pas savoir vraiment ce dont il souffre.

J'ai eu une expérience extrêmement positive, au comité sur les personnes handicapées, et cela parce nous n'y avions pas de secrétaire parlementaire. Nous avons convoqué 12 ministres. Nous avons réussi à produire un rapport quasiment unanime. L'expérience fut, je crois, extrêmement positive pour nous tous.

Je pense qu'il y a effectivement un moyen, mais je crains que ces textes soient un peu trop restrictifs. Nous devrions viser un peu plus haut et réfléchir à ce pourquoi nous sommes ici. J'espère que c'est pour fixer des objectifs et pour examiner les résultats obtenus, pour adopter un mode de leadership moderne, axé sur les résultats.

**Mme Raymonde Folco
(Laval-Ouest, Lib.)**

J'ai plusieurs points à couvrir, évidemment, comme mes collègues. Tout d'abord, quand je suis arrivée en 1997 à mon premier comité, on a commencé au commencement, en d'autres termes, on a invité les fonctionnaires à venir nous rencontrer, à nous expliquer comment le ministère fonctionnait, quels étaient les concepts les plus importants, quels étaient les concepts qui étaient problématiques, etc.

Un an plus tard, en me retrouvant au même comité, nous avons recommencé le même processus, avec les mêmes fonctionnaires. En d'autres termes, il y avait plusieurs nouveaux membres qui avaient été nommés à ce comité. Nous qui étions déjà là depuis un an, on aurait pu simplement s'endormir, simplement écouter des choses importantes mais que nous connaissions déjà.

Donc, il y a un problème par rapport aux changements d'une année à l'autre, parce que certains changent, d'autres pas, et donc on voit le renouvellement des informations où on a l'impression qu'on est sur une roue qui continue de tourner, mais qui tourne sur elle-même en fait. Elle apporte rarement de nouvelles informations.

Donc, comment faire pour essayer de régler ce problème-là, qui est un problème majeur parce que c'est une perte de temps incroyable pour le travail du comité? Comment essayer de le régler? C'est en gardant les mêmes membres, c'est en gardant le même président. Moi, je suggérerais qu'on aille même encore un peu plus loin en ce qui concerne le secrétaire parlementaire, que les membres du comité, le président ou la présidente, et le secrétaire parlementaire devraient changer en même temps que le ministre. En d'autres termes, quand il y a un changement de ministre, il pourrait à ce moment-là y avoir un changement tout le long de la ligne, depuis les membres du comité qui s'intéressent à ce ministère jusqu'au président et ainsi de suite.

Je pense que ce serait peut-être une façon de revoir la chose de façon très fraîche si vous voulez. Donc, recommencer à zéro, recommencer sur les mêmes principes, me semble être un exercice complètement inutile.

Deuxièmement, sur la nature de notre gouvernement, nous avons ce qu'on appelle le gouvernement responsable. En d'autres termes, quand le Parlement a été créé ici, au Canada, on a pensé qu'il était important, d'après le modèle de Westminster, que les députés soient responsables auprès de leurs électeurs tout au long de leur mandat aussi bien qu'à Ottawa. Mais ce qui arrive maintenant, c'est que, et d'autres l'ont dit avant moi, mais de manière peut-être un peu différente, c'est que si on passe quatre ou cinq jours presque toutes les semaines ici à Ottawa, il est presque impossible de rencontrer les électeurs et les électrices dans le comté, sauf le samedi et le dimanche quand on fait nos visites.

C'est un travail qui est incroyablement lourd, et je pense qu'il serait important de revoir justement ce principe de la responsabilité des élus que moi je souhaite garder, parce qu'il me garde en contact avec mes électeurs et électrices. Il faudrait revoir toute la question de la présence à ces divers comités qui me semblent vraiment trop nombreux. Je voudrais finir quand même sur un point positif. Puisque mon expérience n'a pas été totalement négative ici depuis que je suis arrivée à Ottawa, j'éprouve une certaine satisfaction. Par exemple, à un des comités où je travaille depuis trois ans, nous avons eu la possibilité d'apporter un nombre d'amendements importants à un projet de loi avec l'assentiment de la ministre. Nous avons travaillé avec elle et, finalement, nous avons pu amender le projet de loi pour qu'il reflète beaucoup plus exactement la pensée du comité, pas seulement l'opinion du parti du gouvernement, mais celle des deux camps.

Je voudrais dire enfin pour terminer que la frustration des membres du comité du côté gouvernemental a certainement fini par aboutir à la création d'autres types de comités qui s'appellent les caucus. On entend tous parler du caucus de chacune des provinces et du caucus national mais en fait, à cause de cette frustration, nous sommes maintenant membres de plusieurs petits comités, qui sont des comités du caucus, composés donc de membres d'un seul parti.

Dans mon cas, évidemment, c'est le Parti libéral du Canada. Et la raison pour laquelle nous le faisons, c'est que nous savons que, en caucus, nous pouvons faire davantage pression sur le ministre, et cela nous a donné des résultats. Alors je pense qu'il y a là une leçon à tirer.

**L'hon. Andy Scott
(Fredericton, Lib.)**

Je pense que pour avoir vraiment une idée de l'importance de la question, il faudrait demander à tous ceux qui sont ici s'ils sont plus ou moins désabusés que lorsqu'ils ont commencé. Je pense que nous savons tous ce que nous répondrions, et cela devrait donc nous appeler à agir..

La première chose que je suggérerais de faire, même avant de jeter un coup d'oeil sur mes notes, serait de conserver ce comité-ci. En effet, ce genre de chose se produit trop souvent: nous nous réunissons, nous discutons, nous trouvons une solution aux problèmes du monde, puis nous nous empressons de disparaître ailleurs. Ce que je veux dire, c'est que ce groupe de gens devrait rester ici pour nous aider en quelque sorte à donner suite à certains de ces trucs s'ils sont utiles.

Je vais faire un petit retour en arrière parce que mon cas est un peu particulier. J'étais jadis conseiller politique principal, j'étais donc au cabinet du premier ministre, sauf que c'était celui du Nouveau-Brunswick. J'étais un haut fonctionnaire et je travaillais donc au sein du système comme nous le connaissons ici aussi. Assez curieusement, je ne parvenais pas à convaincre mes maîtres politiques de faire tout ce que je voulais, de sorte que j'ai démissionné pour entrer en politique et donc devenir à mon tour un maître politique. Et maintenant, je ne parviens pas à convaincre les bureaucrates comme celui que j'étais, de sorte que je me demande ce qui cloche avec moi.

Je dois également vous dire que, pendant ma première législature, j'étais très militant en comité. Il s'agissait du développement des ressources humaines, de la réforme de la sécurité sociale, de la refonte de l'assurance-emploi, des handicapés. Lorsque nous ne sommes pas parvenus à apporter suffisamment de modifications au projet de loi sur l'assurance-emploi, le ministre est tombé. Et puis je suis devenu ministre à mon tour.

Je pensais honnêtement que ce qu'il fallait faire lorsque l'occasion se présenterait, c'était de mobiliser le comité. Mais le système, je vous le dis franchement, ne voit pas cela d'un bon œil. Il punit le chaos, il punit le désordre et il récompense l'ordre, la progression logique des choses.

Le gouvernement va devoir se persuader de toutes ses forces qu'un beau jour, on va finir par devoir récompenser le courage de l'inclusion et tout le chaos que cela sous-tend. Par chaos, j'entends le contraire de l'ordre - et je ne dis pas cela par dérision comme on pourrait le croire - et le gouvernement doit admettre qu'au bout du compte il y aura une récompense, parce que cela produira de meilleurs députés, des députés plus engagés. Je pense qu'au bout du compte, la population constatera l'importance de cette amélioration que nous pouvons tous apporter à la conduite des affaires de l'État mais, au début, cela va coûter très cher au gouvernement parce que, pour l'instant, personne ne récompense ce genre de courage. C'est ainsi que le système a évolué, et ce n'est la faute de personne.

À l'époque où j'étais haut fonctionnaire, nous étions récompensés lorsque nous ne faisons pas de vagues. Si on parvenait à aller du point A au point B avec un minimum d'effets négatifs, de controverses et de risques, on disait qu'on avait fait du bon travail. Par contre, si on allait du point A au point B avec pertes et fracas, au prix d'une levée de boucliers et d'un tas de bouleversements, même si cela avait produit des améliorations, il n'y avait aucune récompense.

J'espère que le fait que de nombreux députés ont probablement le même sentiment de découragement que moi fera que les choses changent.

**Mme Sue Barnes
(London West, Lib.)**

Je suis la présidente des Affaires autochtones. S'agissant de la rotation des membres des comités, il est effectivement décourageant d'avoir à étudier un texte de loi aussi important que celui sur les Nisga'a que nous avons examiné cette année et qui sollicite énormément l'emploi du temps des membres du comité pendant un court laps de temps. C'est alors qu'on se rend compte qu'on a mobilisé tout leur temps au détriment d'un autre comité dont ils faisaient également partie. Le député qui fait ses devoirs pour un comité finit par en négliger un autre.

Je serais tout à fait favorable à l'idée de confier aux partis d'opposition la présidence de certains comités, à condition qu'il y ait une différence entre les comités permanents et les comités spéciaux, ceux-ci pouvant devenir des comités législatifs. Je ne vois aucun mal à cela et d'ailleurs, je pense qu'il est tout à fait louable que le comité des Comptes publics, celui-là même qui critique la gestion financière du gouvernement, soit présidé par un député de l'Opposition officielle. Je verrais fort bien des comités qui seraient créés pour étudier certains dossiers sous la présidence d'un membre de l'opposition. Mais si le statu quo demeure, c'est-à-dire si tous nos comités continuent à assumer les deux rôles, celui de comité permanent et celui de comité législatif, je ne vois guère de possibilités que cela se fasse. Si nous conservons le statu quo, je pense que le gouvernement a le devoir de soumettre ses propositions de loi, mais il sait fort bien que c'est le président du comité qui convoque les réunions et imprime un rythme aux travaux.

Actuellement, cette législature-ci pose problème. Nous avons chaque année 2 millions \$ pour faire fonctionner les comités. Soyons francs, c'est insuffisant pour financer tant soit peu sérieusement un travail considérable, d'autant plus que les comités doivent voyager. N'oubliez pas que la tradition veut qu'une bonne part de ce budget aille à un comité en particulier, celui des Finances, pour les consultations prébudgétaires qui revêtent une très grande importance pour nos compatriotes. Donc, le gâteau n'est pas divisé en parts égales. Par conséquent, les présidents des comités doivent se battre pour leur budget et, très franchement, je pense que c'est insultant pour l'institution parlementaire.

Il n'y a pas assez d'argent. Les présidents des comités ne devraient pas être obligés d'aller quémander de quoi donner à manger à leurs membres lorsqu'ils siègent l'après-midi et le soir. Cela ne se fait pas, à moins que vous vouliez que mes membres disparaissent au restaurant pendant trois heures au lieu d'être là à travailler.

Maintenant, la question de la stabilité de la composition des comités. Moi, je conserverais les mêmes membres d'un discours du Trône à l'autre. Je pense que c'est ce qu'il faudrait faire pour avoir des membres compétents. Il est difficile en fin de mandat, comme c'est le cas actuellement puisqu'il ne reste que

cinq ou six semaines, de demander aux membres de commencer quelque chose de nouveau alors qu'ils s'attendent à être nommés à un autre comité l'automne venu. Ainsi, à moins de faire l'examen d'un projet de loi, on doit se contenter de consacrer la majeure partie du temps à la formation des membres, dans l'espoir que cela leur sera utile dans leurs prochaines fonctions et qu'ils n'en seront que meilleurs.

Le président (M. Peter Milliken)

Nous avons donc fait le tour des intervenants qui avaient demandé la parole, et certains de nos panélistes brûlent de réagir à ce qu'ils ont entendu. Nous allons commencer par M. Dubé.

M. Jean Dubé

Il y a trop de lobbyistes. Les lobbyistes ont probablement plus d'influence sur les politiques du gouvernement que n'en ont les députés. Il s'agit d'un problème grave, très grave, parce que cela n'est pas à l'image du pays. Ceux qui sont à l'image du pays, ce sont les députés des différentes régions du Canada qui sont élus au Parlement.

Je pense qu'on a entendu aujourd'hui des choses très intéressantes. Personnellement, je ne pense pas qu'il faille faire sauter la place: il faudrait plutôt en conserver les bons éléments. Les bases sont là. Et sur ces bases, nous pouvons bâtir. Les députés des différents partis et des différentes régions devraient avoir davantage leur mot à dire parce que, dans l'état actuel des choses, ce n'est pas vraiment le cas. C'est prouvé. Si nous arrivons à faire quelque chose, c'est souvent grâce aux médias. Dès lors que les journalistes découvrent quelque chose qui fait mal au gouvernement, nous parvenons généralement à un résultat. Mais il devrait y avoir d'autres façons d'y arriver. On devrait pouvoir négocier. Il faudrait plus d'ouverture à l'égard des autres partis et des députés.

Le roulement des membres des comités a encore été soulevé. Je dois vous dire que je suis au comité des Ressources humaines depuis 1997, et je pense que j'en sais un peu plus aujourd'hui que je n'en savais à ma première réunion de 1997. Donc, on peut donner de meilleurs arguments constructifs au comité, et je pense que c'est important pour le roulement au comité comme pour le pays.

M. Bill Blaikie

Pour revenir à ce que disait Andy Scott au sujet de ce panel qui devrait avoir un caractère permanent, ce n'est pas forcément nécessaire: il y a déjà un comité permanent de la Procédure et des Affaires de la Chambre, et ce comité a commencé un réexamen du Règlement. Il s'agit de revoir les formes que revêt le travail parlementaire. J'espère que ce comité - et je vois que son président et certains de ses membres sont ici - va prendre au sérieux ce qui a été dit ici ce soir lorsqu'il va étudier ce qu'il serait possible de faire. Je voudrais maintenant répondre rapidement à certaines des interventions.

Je pense que ce qui a été dit au sujet des lobbyistes est valable. Nous parlons souvent d'un système de santé à deux vitesses, mais nous avons aussi un système consultatif à deux volets. Il y a des lobbyistes grassement payés, et ceux qui les engagent pour s'adresser directement aux gens du Premier ministre et aux hauts fonctionnaires, et puis il y a le volet pauvre. Il y a ceux qui comparaissent devant les comités et qui parlent aux gens qui prennent leurs ordres auprès de ceux qui parlent aux lobbyistes. Et ce n'est pas bien. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles Dennis a parfaitement raison: si les lobbyistes ne s'intéressent pas aux députés, c'est que ceux-ci sont régis par la discipline de parti, et il est donc inutile d'essayer de les influencer. C'est auprès de leur parti qu'il faut intervenir. Il s'agit de faire pression sur les huiles du parti, c'est beaucoup plus facile. Il suffit de s'adresser aux deux ou trois personnes qui prennent les décisions pour les 150 autres. Il est inutile d'aller parler aux 150 autres. Tant que nous ne réussissons pas à éliminer cette culture de la discipline de parti, les lobbyistes ne s'intéresseront pas aux simples députés. Tout est en somme relié, et j'imagine que c'est cela que j'essaie de faire valoir.

Quant à ce dont parlait Andy, le fait que le risque qu'on prend en faisant participer les autres et en faisant vraiment bouger les choses n'est pas récompensé, je pense qu'il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas simplement de changer la culture parlementaire. Il faut également changer la culture des médias parce que les journalistes adorent parler des dissensions: dès que deux députés d'un même parti ne sont pas d'accord entre eux, hurra, c'est une crise, c'est quelque chose que nous pouvons exploiter.

Ce qu'il nous faut, c'est une culture des médias telle que ce genre de désaccord serait perçu, à condition bien sûr qu'il survienne à la régulière, non pas comme un signe de faiblesse, mais bien comme la manifestation d'une véritable ouverture, d'un véritable débat, comme un point fort. Ici encore, tout dépend de la façon dont les choses se passent, et cela fait partie du problème. Il faut que nous fassions évoluer la culture des médias, une culture qui fait partie de la culture politique au sens large qui doit également changer.

Quant à ce que disait Sue au sujet des comités permanents et spéciaux, l'idée a déjà été tentée ici, à la Chambre. Nous l'avons fait juste après la réforme McGrath., et cela fut très difficile - c'est exactement ce que vous avez dit - étant donné l'insuffisance des compétences. Les comités permanents et les comités législatifs siégeaient simultanément. Un comité étudiait un projet de loi, et le comité permanent, dans la salle voisine, examinait autre chose. Les partis se sont rendu compte que, selon le cas, ils ne pouvaient compter que sur un, deux, voire trois députés qui s'y connaissent vraiment, et ces gens-là ne pouvaient pas être partout en même temps. Il y avait tout simplement trop de comités qui se réunissaient au même moment, et cela ne pouvait donc pas marcher. Je ne veux pas dire pour autant que cela ne pourrait pas fonctionner si les choses étaient mieux organisées, mais cette fois-là, cela n'a pas marché. C'est donc quelque chose dont il faut tenir compte.

Enfin, je suis d'accord pour dire qu'il ne faut pas hésiter lorsqu'il s'agit de financer la démocratie. Depuis 10 ou 15 ans, depuis le début des années quatre-vingt dix, il est de bon ton de s'en prendre au processus politique: qu'est-ce que ces députés coûtent cher! En fait, nous ne représentons, tous autant que nous sommes, qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport à tout ce qui se dépense à l'extérieur pour essayer de nous influencer, par rapport à tout ce que le gouvernement dépense pour essayer de nous faire approuver ses décisions à la va-vite. Arrêtons donc de prendre des gants lorsqu'il s'agit de financer un authentique processus démocratique.

Je me souviens d'avoir participé à une étude du comité des Affaires extérieures au sujet des événements qui avaient alors cours, c'était en 1990, en Union soviétique et en Europe de l'Est. Nous

avons littéralement passé tout l'hiver, jour après jour nous semblait-il, à entendre des témoins et à élaborer un excellent rapport. Je me souviens aussi qu'après le dépôt de ce rapport, j'avais assisté à une réunion - c'était un mois, cinq ou six semaines plus tard - où j'avais eu l'occasion de m'entretenir avec l'ambassadeur du Canada à l'OTAN. Nous avons formulé toutes sortes de recommandations sur la nouvelle architecture européenne en matière de sécurité et ainsi de suite, et je lui avais demandé: "Qu'avez-vous pensé de notre rapport?" Il n'en avait même pas entendu parler. Et nous pensions ici avoir une influence quelconque sur les politiques du gouvernement, nous pensions que quelqu'un aurait lu notre rapport, aurait au moins été au courant de son existence. Ce type se fichait complètement de l'opinion des parlementaires. Tant que cette culture n'aura pas changé, une culture qui, dans bien des milieux, est une culture de mépris à l'endroit de l'opinion des députés, nous n'aurons pas ici le genre d'influence que nous voudrions avoir et que nous devrions avoir aux yeux de nos électeurs.

Mme Diane Ablonczy

Je vous dirais en résumé que tout revient en somme à trois questions fondamentales: question numéro un: par qui voulons-nous que notre pays soit dirigé? Question numéro deux: qui a le pouvoir de faire qu'il en soit ainsi? Question numéro trois: y a-t-il une volonté d'agir en ce sens?

Pour la première question, je pense que nous avons deux choix possibles: A et B. A, c'est un petit groupe de décideurs en majorité non élus. B, ce sont les élus, ceux qui sont choisis par la population. Si nous voulons que ce soit A, nous ne devons rien faire, n'est-ce pas? Si c'est B que nous voulons, nous allons devoir décider qui a le pouvoir nécessaire pour faire changer les choses.

Pour nous autres députés, nous contentons-nous d'en parler, d'exprimer notre découragement, d'avoir quelques parlottes, beaucoup de bruit pour pas grand chose, ou sommes-nous prêts à mettre le doigt sur les quelques changements absolument indispensables et à utiliser notre influence, notre influence collective, pour forcer les choses? Je vous rappelle que nous sommes plus nombreux qu'eux. Nous, les élus, nous sommes plus nombreux que les membres de cette petite

coterie de décideurs non élus mais qui ont besoin de nous pour perpétuer la fiction que nous avons une démocratie et un système qui fonctionne. Si nous ne défendons pas cette fiction, il faudra qu'ils changent tout cela. Alors la question se résume à ceci: sommes-nous sérieux ou nous contentons-nous d'en parler?

Et je conclus sur une réflexion, qui n'est pas nouvelle mais qui illustre bien la chose: pour que règne le mal, il suffit simplement que les gens de bien ne fassent rien.

M. Reg Alcock

J'imagine que nous pouvons nous y prendre de différentes façons. En 1994, on m'avait demandé de travailler avec les gens du Conseil du Trésor et avec le vérificateur général ainsi que certains députés réformistes pour améliorer le processus budgétaire parce que cette question m'intéressait. Ce qui me frappe maintenant, c'est que ce que nous avons créé à l'époque, et il suffit de voir quelles sont les règles maintenant, nous permet désormais d'exercer une véritable fonction d'imputabilité, mais une fonction que nous n'utilisons pas. Nous avons le pouvoir d'examiner les dossiers de planification, de faire rapport au Parlement et de dire "Nous ne sommes pas d'accord". Mais le comité l'a-t-il jamais fait? Nous avons le pouvoir de modifier les prévisions budgétaires. Nous avons le pouvoir de réduire les crédits. Ce pouvoir, nous l'avons, mais ce qui nous empêche de l'utiliser, c'est exactement ce qui a été mentionné. J'ai bien apprécié ce que disait le rapport McGraw au sujet de la façon dont s'exerce la discipline de parti. Il y a eu des présidents - Warren Allmand a été le premier à manifester son désaccord à l'endroit d'une politique du gouvernement, et il a perdu sa charge de président de comité. Nous avons vu des membres de comités se faire rayer des listes, c'est vrai. Il y en a eu d'autres qu'on a envoyés à la hâte pour remplacer les dissidents. Tout est ici affaire de pouvoir. Si vous voulez récupérer une partie de ce pouvoir, il faut s'attaquer à ce genre de chose. Il y a des règles qu'il faut faire changer. Je pense que Bill Blaikie a parfaitement raison de parler de l'instabilité issue du changement, mais je pense également que le résultat serait préférable pour le gouvernement, et il le serait assurément aussi pour la nation. Nous avons un rôle. Nous sommes là pour demander des comptes au gouvernement et nous sommes élus pour exercer ce pouvoir au nom des gens que nous représentons, de manière à ce qu'ils aient voix au chapitre.

Ce qui me choque le plus depuis le temps que je suis ici, laissez-moi vous le dire, c'est la façon dont on accommode les élites à Ottawa. Lorsque j'étudiais en Grande-Bretagne, j'ai appris une expression utilisée là-bas pour parler des convictions mal fondées: la "corruption pour une noble cause". On utilisait cette expression dans le cas des agents de police qui manipulaient en quelque sorte les preuves parce qu'ils étaient convaincus de la culpabilité du suspect. Alors, ils chargeaient un peu le dossier pour le prouver. Eh bien, c'est un peu la fin qui justifie les moyens. Il y a eu ici des décisions - je ne les nommerai pas tout de suite, mais j'imagine que tout le monde ici connaît le nom de certaines personnes qui ne font pas du tout partie des sphères gouvernementales mais qui, après s'être concertées, ont pris telle ou telle décision concernant une grosse dépense publique ou un changement d'orientation majeur dans un programme du gouvernement. Et on s'attend de nous que nous disions simplement amen. Je trouve cela insultant. Cela ne se peut pas. Ce n'est pas cela notre rôle.'

J'ai demandé à quelqu'un de très haut placé, qui travaille ici mais qui n'est pas un parlementaire, quel était au juste le problème. Il m'a répondu: "C'est vous". Je l'ai regardé d'un drôle d'oeil et j'ai immédiatement commencé à argumenter avec lui, c'est ce que nous le faisons tous ici. Mais il a continué à insister sur ce point. La réalité, c'est que nous sommes ici chez nous. Si nous voulons que les choses changent, nous en avons les moyens, peu importe la volonté des autres. Et je me disais justement vous savez, nous aurions la possibilité de concrétiser ces changements. Il suffit d'une majorité des députés. Et j'imagine qu'il y a ici une majorité de gens qui seraient prêts à en parler.

Je pense donc qu'il serait utile de poursuivre la discussion. Je suis conscient du sentiment de frustration qui règne dans les rangs de l'opposition, mais je ne suis pas d'accord avec Diane Ablonczy quand elle parle des motifs de ses attaques contre le ministère des Ressources humaines. C'est une question de philosophie. Par contre, je comprends son découragement au sujet du mode de fonctionnement de la Chambre et cette totale impuissance que ressentent les électeurs à l'idée d'être représentés par un député.

Je voudrais conclure sur une dernière image. Dans le film "Le dernier empereur", lorsque celui-ci ordonne aux eunuques de quitter le palais, il y a une cérémonie au cours de laquelle on leur rend les organes dont on les a privés. Moi aussi, quand je cesserai d'être secrétaire parlementaire du BCP, je vais demander à ce qu'on me les rende.

Le président (M. Peter Milliken)

Eh bien, voilà qui met un terme aux interventions de nos panélistes. Je pourrais peut-être ajouter, en oubliant pendant quelques instant mes fonctions de président de séance, une autre notion qui, à mon avis, ne se concrétisera jamais. C'est quelque chose qui influence énormément ce que nous sommes, peu importe notre parti: il s'agit de cette coutume qui veut que les dirigeants des partis soient élus en dehors du

...nous sommes pris avec des leaders qui sont choisis par d'autres que nous. Ce n'est pas nous qui avons le pouvoir de les remplacer. Et cela a eu une influence profonde sur les pouvoirs du député au sein de son caucus....

caucus. Au Canada, jusqu'au moment où Mackenzie King fut élu à la tête du Parti libéral à l'occasion d'un congrès du parti, c'était toujours le caucus qui choisissait son chef. Il était alors beaucoup plus

difficile à celui-ci d'imposer sa volonté au caucus puisque c'est lui qui l'avait élu. Le caucus avait alors un pouvoir considérable, pouvoir qu'il a perdu dès lors que le leader n'est plus choisi par lui, et qu'il ne peut pas davantage être démis par lui.

L'ultime pouvoir du leader, si tant est qu'il est également Premier ministre, est celui de dissoudre le Parlement et de déclencher des élections qui risquent d'être suicidaires pour le parti. Et il s'agit d'un pouvoir dont il peut encore facilement se prévaloir. Ce qui se passe donc, c'est que nous sommes tous, je ne dirais pas encombrés par nos leaders, mais pris avec des leaders qui sont choisis par d'autres que nous. Ce n'est pas nous qui avons le pouvoir de les remplacer. Et cela a eu une influence profonde sur les pouvoirs du député au sein de son caucus, dès lors que le leader a quant à lui le pouvoir de nommer et de démettre, un pouvoir qu'il n'aurait pas de façon aussi marquée si c'était le caucus lui-même qui l'avait choisi.

Nous avons donc cédé cela, et je ne pense pas que nous puissions jamais le récupérer, même si ce pouvoir a influencé énormément les rapports de force à la Chambre des communes. Nous devons tous, quel que soit notre parti, composer avec cela. Les seuls députés qui n'aient pas à le subir sont les indépendants. Et je ne dis pas "subir" de façon péjorative, puisqu'il y en a parmi nous qui considèrent leur chef comme un atout, mais il n'empêche que la façon de choisir le leader a eu une influence profonde sur nos pouvoirs.